



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, tenue le 11 juin 2018, à 19h30, à
la salle de l'École Des 2 Rivières située au 5330, 7^e rang, Saint-Lucien.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Louise Cusson, conseillère	siège n° 1
Monsieur Raymond Breton, conseiller	siège n° 2
Madame Maryse Joyal, conseillère	siège n° 3
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège n° 4
Monsieur Michel Coté, conseiller	siège n° 5
Madame Julie Lévesque, conseillère	siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

ETAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier.

RAPPORT AUX CITOYENS

La maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM

Faits saillants du rapport financier

Pour l'exercice financier que s'est terminé le 31 décembre 2017, les revenus de fonctionnement de la Municipalité de Saint-Lucien se sont élevés à 1 774 289 \$ et les revenus d'investissement à 25 000 \$, les dépenses de fonctionnement à 1 768 281 \$ et des affectations pour 453 777 \$. Après avoir procédé aux diverses transactions comptables, l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales est de 604 915 \$ établissant l'excédent de fonctionnement non affecté de 295 449 \$ au 31 décembre 2017.

Faits saillants du rapport du vérificateur externe

À l'exception du fait que la Municipalité de Saint-Lucien n'a pas été en mesure de démontrer qu'elle connaît de façon exhaustive les quantités de matériaux provenant des carrières et sablières sur lesquelles elle doit percevoir des droits, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Lucien au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ces actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Diane Bourgeois, Mairesse